

C. CWS 60
-08

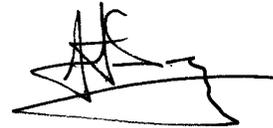
Le 8 octobre 2015

Objet : Révision de la norme ST.3 de l'OMPI – ZZ

Madame,
Monsieur,

Comme suite à la circulaire C. CWS 56 datée du 30 avril 2015 (voir à l'adresse <http://www.wipo.int/cws/fr/circulars/circ2015.html>), le Bureau international a l'honneur d'informer votre office que, à la suite des consultations sur l'inclusion, dans la norme ST.3 de l'OMPI, du nouveau code à deux lettres ZZ pour désigner les États, autres entités ou organisations inconnus, aucun consensus n'a pu être dégagé sur la révision proposée.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Antonios Farassopoulos
Directeur de la Division
des classifications internationales et
des normes